

**Suivi des demandes de la Régie de l'énergie
dans ses décisions D-2008-020, D-2009-013 et
D-2010-056**

- 1 Dans ses décisions D-2008-020, D-2009-013 et D-2010-056 relatives respectivement au
2 budget des investissements 2008, 2009 et 2010 pour les projets de moins de 25 M\$, la
3 Régie a fait des demandes qui portent sur les investissements en Maintien des actifs de
4 transport d'électricité et qui visent principalement divers aspects de la Stratégie de gestion
5 de la pérennité des actifs du Transporteur.
- 6 Le Transporteur présente le tableau de concordance suivant qui précise, en regard de
7 chacune des demandes de la Régie dans les décisions précitées, la référence à la pièce où
8 le Transporteur répond à cette demande.

Tableau 1
Suivi des demandes de la Régie dans ses décisions D-2008-020, D-2009-013 et D-2010-056

Objet de la demande de la Régie	Réponse du Transporteur	Opinion de la Régie
Établir de façon plus explicite le lien entre le diagnostic d'un équipement à risque, la décision d'intervenir et la détermination des investissements correspondants (D-2008-020, page 13)	R-3670-2008, HQT-1, Doc. 1.2 Section 1	<p>La Régie est satisfaite de l'état d'avancement de la Stratégie, même si certains aspects de la démarche actuelle, comme l'élaboration des critères de pérennité pour l'ensemble des familles d'actif, ne sont pas complétés.</p> <p>La Régie considère que la démarche optimisée du Transporteur permet d'intégrer l'évaluation du niveau de risque à sa démarche actuelle par l'utilisation des grilles d'analyse du risque par famille d'actifs et de prioriser les interventions requises. La Régie encourage le Transporteur à poursuivre l'optimisation de sa démarche en définissant des scénarios d'intervention à long terme permettant d'établir le niveau d'investissement optimal en fonction du risque. Elle est également satisfaite de la preuve quant à la suffisance des moyens à la disposition du Transporteur pour s'acquitter de ses obligations en matière environnementale. (D-2009-013, page 27)</p>
Fournir des exemples types d'analyse coût bénéfice en Maintien des actifs pour les principales familles d'actifs, en mentionnant, le cas échéant, les limites ou difficultés rencontrées dans la réalisation de cet exercice (D-2008-020, page 14)	R-3670-2008, HQT-2, Doc. 1 Section 8.2	<p>La Régie est par ailleurs satisfaite des réponses données par le Transporteur à ses demandes concernant l'application de la Stratégie et l'analyse coût/bénéfices.</p> <p>La Régie prend note des remarques de l'expert de la FCEI mais elle estime que l'analyse coûts/bénéfices du point de vue de la société déborde le cadre du développement d'un outil visant à modéliser les actions à réaliser en matière de pérennité des actifs. (D-2009-013, page 27)</p>
Informer des conclusions des discussions à poursuivre avec le CIRANO modifiant, le cas échéant, la méthodologie utilisée par le Transporteur dans son analyse du risque (D-2008-020, page 14)	R-3670-2008, HQT-2, Doc.2	

Objet de la demande de la Régie	Réponse du Transporteur	Opinion de la Régie
Présenter pour examen les données fournies dans la preuve en distinguant celles relatives au réseau « Bulk » 735 kV (D-2008-020, page 14)	R-3670-2008, HQT-1, Doc. 1 Section 3.1.1.1	Tenant compte des contraintes identifiées par le Transporteur et de l'implantation récente de la Stratégie, la Régie considère que, pour l'instant, la séparation des équipements en fonction de leur appartenance ou non au réseau « Bulk » n'est pas un élément critique pour l'appréciation de la nature et du niveau des investissements requis pour assurer la pérennité et la fiabilité du réseau du Transporteur. (D-2009-013, page 10)
Faire le point sur : <ul style="list-style-type: none"> • l'affirmation du Transporteur à l'effet que les projections du niveau des investissements à long terme sont présentées à titre indicatif seulement et qu'elles pourraient être modifiées considérablement • la difficulté rencontrée par le Transporteur à quantifier l'impact des interventions réalisées sur l'indice de continuité de service (D-2008-020, page 15) 	R-3670-2008, HQT-1, Doc. 1 Section 1.2, Page 12 R-3670-2008, HQT-2, Doc. 1, Section 10	
Faire le point en 2011 sur le résultat de l'application de la Stratégie (D-2009-013, page 10)	R-3778-2011, HQT-2, Doc.1	
Comparer les grilles d'analyse du risque en début de processus à celles qui sont maintenant disponibles pour le matériel majeur, comme les disjoncteurs, les transformateurs, les inductances et les automatismes (D-2010-056, page 14)	R-3778-2011 HQT-2, Doc.1 Section 2.2	
Démontrer, à l'aide d'exemples, l'effet de l'approche par portefeuille jumelée à la planification intégrée, pour que la Régie puisse apprécier les gains obtenus par rapport à la situation prévalant avant la mise en œuvre de ces outils (D-2010-056, page 14)	R-3778-2011 HQT-2, Doc.1 Section 2.5	